

## EMPLOI

### Recommandation 1: Il faut plus d'emplois de qualité, plus d'emplois dignes et durables, aussi pour les personnes peu qualifiées.

Les grandes villes connaissent ce que l'on appelle le « paradoxe urbain » : beaucoup d'emplois sont disponibles, mais hors d'atteinte pour les personnes peu qualifiées. La politique d'emploi dans les grandes villes doit payer une attention particulière à la création d'emploi durable et de qualité pour des personnes peu qualifiées.

## FORMATION

### Recommandation 2: Le système scolaire doit aboutir à des diplômés ayant une formation suffisante.

Le système scolaire doit endiguer le taux élevé d'échecs scolaires et de décrochages scolaires, par moyen d'une adaptation profonde du système. L'école doit former les jeunes pour qu'ils aient assez de possibilités à trouver et à garder un emploi de qualité. Les jeunes sortants de l'école, étant non-qualifiés, sont extrêmement nombreux dans les grandes villes ; des actions sont ainsi nécessaires.

### Recommandation 3 : Les formations doivent être plus accessibles. En outre, elles doivent reconnaître d'autres compétences acquises ailleurs.

La société de connaissance cause un grand écart entre les personnes qualifiées et les personnes non-qualifiées. Ceci se reflète dans un écart au niveau du marché du travail. Il faut assurer une formation de qualité à tout le monde, aussi aux personnes les plus éloignées du marché du travail. Les formations, ainsi que le marché du travail doivent également accorder de l'attention aux autres compétences et connaissances acquises ailleurs. Il faut tenir compte de la présence des différentes formes de capitaux: le capital humain, le capital social, le capital culturel et le capital matériel.

## ACCOMPAGNEMENT VERS UN EMPLOI

### Recommandation 4: Un accompagnement de qualité (coaching) vers un emploi est nécessaire. A travers cet accompagnement, le demandeur d'emploi doit être considéré comme un partenaire égal.

Cet accompagnement doit tenir compte du rythme individuel et de l'équilibre entre le travail et la vie familiale du demandeur d'emploi (un accompagnement sur mesure). Surtout dans les grandes villes, une attention spécifique doit être accordée au groupe cible des personnes les plus vulnérables. Pensons aux parents isolés, aux migrants, aux personnes âgées et aux personnes peu qualifiées.

La formation doit se dérouler sur base volontaire du demandeur d'emploi. En effet, il s'agit de « ne pas pouvoir » et non « ne pas vouloir ». Une approche de sanctions et de contrôle renforce l'inégalité entre l'accompagnateur et le demandeur d'emploi, et mène à un résultat inverse. Il faut également lutter contre la discrimination au niveau du marché du travail, y compris l'accessibilité à ce marché.

### Recommandation 5 : L'accès aux services de qualité, ainsi que l'accès aux droits sociaux doivent être assurés et jouent un rôle important dans la recherche et la préservation d'un emploi.

Il faut avoir de l'attention pour les conditions en marge, qui doivent être accomplies pour pouvoir travailler. Un demandeur d'emploi, étant aux prises d'autres problèmes, doit être aidé aussi aux ces niveaux. Pendant une formation, il faut considérer une personne dans la totalité afin qu'elle puisse se diriger vers le marché du travail d'une façon aisée.

Les problématiques du logement, de l'accès aux services et du coût de la vie sont encore davantage présentes dans les grandes villes. Aussi le nombre de « travailleurs pauvres » augmente dans les grandes villes. Alors – surtout dans les grandes villes – une meilleure accessibilité et une meilleure collaboration avec les services de base s'imposent, ainsi qu'une garantie des droits sociaux à tout le monde.

Il faut également examiner le statut de cohabitant dans le cadre d'une politique anti-discriminative vis-à-vis des personnes socialement les plus vulnérables, ainsi que dans le cadre de la lutte contre la problématique du logement. Si plus de personnes pouvaient partager un logement, les coûts diminueraient automatiquement. Ainsi, il y aurait plus d'argent pour les autres besoins de base. Il faut continuer à examiner dans quels domaines nous pouvons simplifier la vie des personnes en situation de pauvreté (quels facteurs de stress nous pouvons éliminer), afin que la démarche à un emploi devienne plus facile.

## EVALUATION

### Recommandation 6 : Il faut faire une étude d'impact social de l'actuelle politique d'activation.

Cette étude – évaluation – de l'actuelle politique d'activation ne doit pas se faire uniquement sur base des chiffres, mais également sur base des histoires réelles révélant les expériences des citoyens de cet Etat social actif. L'entité des partenaires et surtout les personnes en situation de pauvreté doivent y être impliquées.

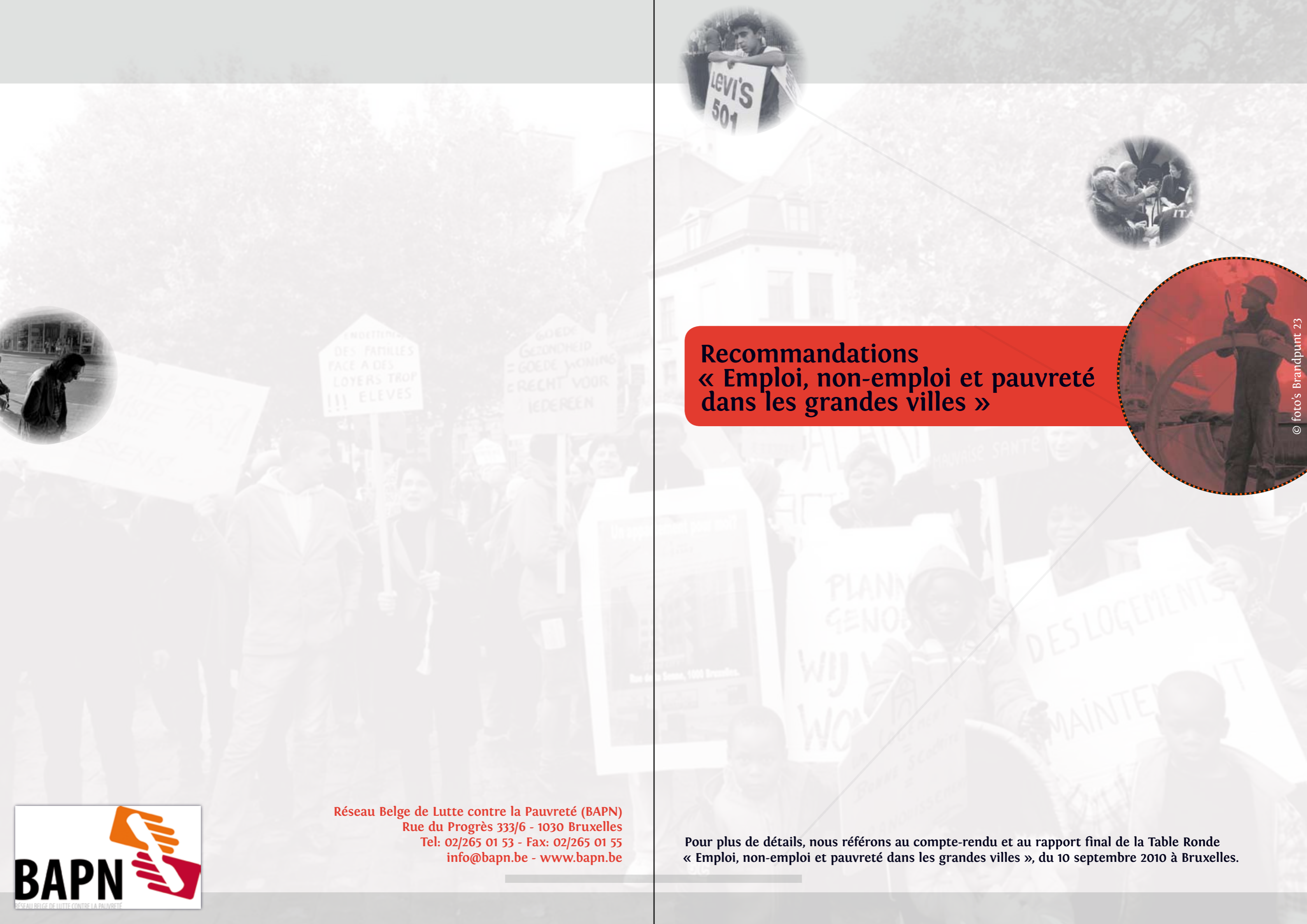
## EMPLOI DANS UN CONTEXTE PLUS LARGE

### Recommandation 7 : Les bas revenus doivent être augmentés jusqu'au seuil européen de pauvreté (899€ pour une personne isolée). Ceci est une condition indispensable pour arriver à un emploi et une formation.

Une étude montre que disposer d'un revenu suffisant élimine le stress de survie ; les personnes se sentent ainsi plus libérées pour s'investir et s'orienter vers un emploi ou une formation (voir l'étude de Groenez & Nicaise, 2004).

### Recommandation 8: Il faut revoir l'actuelle politique d'activation parce que cette politique crée plus d'emplois mais en même temps plus de pauvreté. Plutôt que de partir d'une poussée vers une croissance (des intérêts économiques), la politique d'activation doit être guidée par une volonté d'investir dans la personne même et ses compétences (une activation « plus sociale et plus humaine »).

Nous avons besoin d'une révision de l'actuelle politique d'activation. Ceci ne signifie pas que nous nous opposons à l'activation, mais que l'activation des personnes vers un emploi doit se réaliser d'une façon plus humaine. En collaboration avec les divers acteurs, nous devons développer une vision comprenant l'emploi digne, les allocations dignes et l'accès aux services de base et à une société sociale. Les personnes en situation de pauvreté jouent le rôle principal dans ce processus vers une nouvelle vision et une nouvelle approche. Ceci s'affilie à notre sixième recommandation.



## Recommandations « Emploi, non-emploi et pauvreté dans les grandes villes »

Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN)  
Rue du Progrès 333/6 - 1030 Bruxelles  
Tel: 02/265 01 53 - Fax: 02/265 01 55  
info@bapn.be - www.bapn.be

Pour plus de détails, nous référons au compte-rendu et au rapport final de la Table Ronde « Emploi, non-emploi et pauvreté dans les grandes villes », du 10 septembre 2010 à Bruxelles.

